

INSTITUTION AU DROIT ECCLÉSIASTIQUE.

*Par M. l'Abbé FLEURY, Prêtre, Prieur
d'Argenteuil, & Confesseur du Roi.*

Nouvelle édition, revue & augmentée de Notes
considérables, d'une Table des Loix ecclésiastiques,
& d'un Catalogue des principaux
Livres qui traitent du Droit ecclésiastique.

*Par M. BOUCHER D'ARGIS, Avocat au
Parlement.*

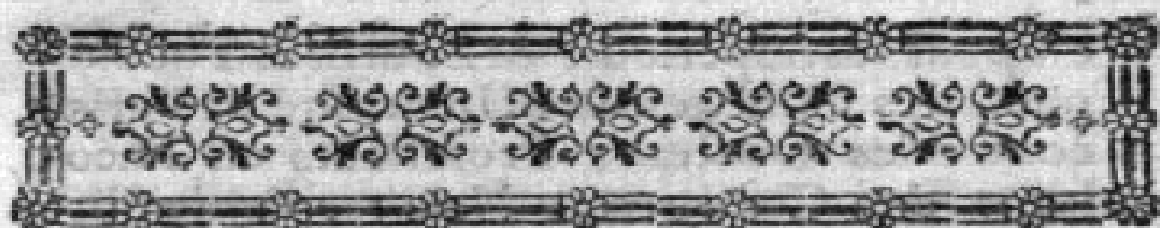
TOME PREMIER.



A PARIS,
Chez HERISSANT Fils, Libraire, rue S. Jacques,
à S. Paul & à S. Hilaire.

M. DCC. LXVII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



AVERTISSEMENT

Sur cette nouvelle Edition.

C E seroit manquer à ce que le Public attend de nous , si en lui annonçant cette nouvelle Edition de l'Institution au Droit Ecclésiastique par M. Fleury , nous ne rappellions ici les principales circonstances de la vie de ce Grand Homme , & si nous ne rendions compte en même temps du succès qu'a eu cet Ouvrage , & des augmentations que l'on vient d'y faire.

Claude FLEURY, fils d'un Avocat originaire de Rouen , naquit à Paris le 6. Décembre 1640. Il fut reçu Avocat au Parlement de Paris , en 1653 , & fréquenta le Barreau pendant neuf ans , donnant alors toute son application à l'étude de la Jurisprudence & des Belles-Lettres.

Il paroît même qu'il exerçoit encore longtems après la profession d'Avocat : en effet on a retrouvé un *Factum* ou Memoire signé de lui comme Avocat , qui fut imprimé in-4.^o le 5 Janvier 1677. Ce Mémoire



INSTITUTION AU DROIT ECCLESIASTIQUE.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE I.

Histoire du Droit Ecclésiastique. (1)



L'EGLISE n'avoit guère d'autres loix pendant les trois premiers siècles, que les saintes écritures de l'ancien & du nouveau Testament. La charité qui régnoit entre les chrétiens, prévenoit la plupart des différends; & ceux qui naissoient étoient

(1) On entend par droit ecclésiastique ou canonique, un corps de préceptes tirés de l'écriture sainte, des conciles, des décrets & constitutions des papes, des sentimens des peres de l'église, & de l'usage approuvé & reçu par tradition, qui établissent les règles de la foi & de la discipline de l'église. On entend par pères de l'église les auteurs ecclésiastiques qui nous ont conservé